



CABINET DE PROTECTION PUBLIQUE

Andy Beshear
GOUVERNEUR

Jacqueline Coleman
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Bureau des réclamations et des appels du Kentucky
500, rue Mero, 2SC1
Frankfort, Kentucky 40601
Téléphone : (502) 782-8255
Télécopieur : (502) 573-4817

DJ Wasson
SECRÉTAIRE

Allyson Taylor
DIRECTEUR EXÉCUTIF

POLITIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE PRIX SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil reçoit régulièrement des demandes de subventions supplémentaires fondées sur des dépenses antérieures.

Décerné par le Conseil. Afin d'améliorer l'efficacité et d'indemniser plus rapidement les demandeurs, le Conseil décide par la présente

La politique suivante est mise en place lorsque les demandeurs déposent des demandes d'indemnisation supplémentaires :

1) Lorsqu'un demandeur soumet une demande d'indemnisation supplémentaire pour une dépense précédemment approuvée par la Commission

si la démarche se poursuit, comme par exemple un suivi psychologique, la demande sera transmise à l'organisme compétent.

Le directeur exécutif rendra une décision accordant ou refusant la demande, laquelle ne fera l'objet d'aucun examen.

par le Conseil.

2) Si la demande d'attribution supplémentaire concerne une dépense qui n'a pas été précédemment accordée par le Conseil,

La demande sera examinée par le personnel du Conseil, puis un membre du Conseil émettra une recommandation.

La décision sera examinée par le Conseil lors de la prochaine réunion mensuelle disponible.

Date d'entrée en vigueur : 12 mai 2026